

La chèvre angora à Madagascar

par L. GUILLERMO

LA chèvre angora a été introduite en diverses régions de l'Union française; c'est à Madagascar qu'elle a le mieux réussi.

HISTORIQUE

Les chèvres de race angora (*Capra hircus angorensis*) sont originaires de l'Asie-Mineure qui en possède quatre millions environ. Les plus réputées vivent dans la contrée chevrière de Beybazar, centre du district d'Angora.

Ce sont des animaux dont la taille ne dépasse pas 0 m. 65 et dont les poils longs et soyeux sont formés de longues mèches droites ou frisées d'une couleur blanche éclatante, couvrant tout le corps. Ce poil, appelé mohair, est employé à la confection de tapis et de tissus.

La Turquie d'Asie, l'Australie, l'Amérique et l'Afrique du Sud possèdent de grands troupeaux de chèvres angoras.

Ce dernier pays importa des caprins à différentes époques, entre 1838 et 1855, année à partir de laquelle l'exportation fut interdite par le gouvernement turc.

Les deux types introduits furent les suivants :

1° l'Angora, qui correspond à la description précédente;

2° le Yeredeh, plus grand que le précédent, avec une toison plus dense, mais moins fine.

Quelques croisements se produisirent avec la chèvre Boër blanche, mais grâce à une sélection portant sur plusieurs années, le troupeau actuel peut être considéré comme pur.

Divers essais d'importation furent tentés à Madagascar. Trois mâles et trois femelles purent être acquis par Carougeau en 1914, au cours d'une mission en Afrique du Sud. Ce petit troupeau comprenait 38 têtes en 1919, 72 en 1923.

En 1924, 8 boucs et 16 chèvres furent à nouveau importés; ils faisaient partie du chargement d'un bateau affrété par la Chambre de Commerce de Tourcoing pour amener en Afrique Occidentale Française des mérinos d'Afrique du Sud. Nouvelles importations en 1944 (18 boucs) et en 1945 (38 boucs 14 chèvres).

Dès le début, au fur et à mesure des importations, ce petit troupeau fit « boule de neige » grâce aux

soins qui lui furent donnés par les vétérinaires Grandmougin, Poisson, Vivant, Pilet. Cependant, les efforts restaient toujours localisés aux environs de Tuléar.

En 1929, le vétérinaire Vivant introduisit la chèvre angora dans l'élevage de l'arrière Sud en cédant quelques boucs à des éleveurs indigènes du district d'Ampanihy. Ainsi s'amorcèrent d'autres croisements avec les chèvres indigènes. La Ferme vétérinaire du Mahafaly à Vohitany fut créée la même année dans le but d'obtenir sur place les reproducteurs purs angoras destinés à être cédés aux éleveurs de la région.

Ces croisements donnèrent d'excellents résultats et l'élevage prospéra sous le contrôle suivi du service vétérinaire local. M. Pilet continua le programme tracé. Le district d'Ampanihy devient alors le véritable centre de l'élevage de la chèvre angora et la première foire du Mohair, qui eut lieu à Ampanihy en octobre 1934, montrait déjà 800 chèvres angoras à divers degrés appartenant toutes à des indigènes. De son côté, l'industrie naissante du tissage local du Mohair présentait des tapis, couvertures, tricots qui obtinrent un vif succès local.

L'essor était donné, la réussite se dessinait.

Durant les années 1934 et 1935 fut créée la Ferme d'Ankilimary (district de Betioky-Sud) dont l'activité commença grâce à l'achat de quelques centaines de chèvres indigènes qui donnèrent de nombreux produits de première génération. Dès le début, cette ferme confiée à M. Bitou, Contrôleur contractuel de l'élevage, donna les meilleurs résultats.

À partir de cette époque, les cessions d'animaux faites par le service vétérinaire devinrent de plus en plus nombreuses; à partir de 1935, on parvenait à céder une centaine de sujets, chiffre qui n'avait encore jamais été atteint. Malgré les efforts déployés par la suite, il fallut atteindre l'année 1944 pour dépasser 300 cessions par an.

La même année, la Chèvrerie d'Andranovaho (district d'Ampanihy) sur la rive droite de la Menarandra, fut créée, dans un endroit idéal. Elle se trouve sur une terre d'alluvion très riche où poussent de nombreuses variétés d'épineux comestibles, à

végétation luxuriante, avec, à proximité, le plateau calcaire, presque inhabité mais possédant des réserves fourragères inépuisables.

La station d'Andranovaho, de par sa situation privilégiée, constitue la station chèvres idéale où l'abondance de la végétation naturelle rend inutiles les cultures.

En 1944 également, fut créée la petite station côtière de Sarako, près Tuléar, qui est placée au milieu de pâturages très riches en sels minéraux et qui est destinée à fournir plus tard des reproducteurs pour le poste de Manombo et le district de Morombe.

En 1946, le troupeau des fermes étant devenu trop important, M. Vivant, Chef du service vétérinaire, décida une ventilation de celui-ci ; dans le but de sélection surtout, 642 cessions furent opérées pour l'ensemble des fermes; malgré cela, il restait encore au 1^{er} décembre, 95 bœufs dont la cession allait être faite avant la fin de l'année.

Le tableau ci-dessous indique la progression du nombre d'animaux existant dans les fermes d'élevage de la colonie ainsi que le nombre de cessions annuelles aux éleveurs locaux.

ANNÉES	NOMBRE d'animaux purs et métis avancés	CESSIONS	Observations
1927	188	—	—
1928	206	—	—
1929	251	62	—
1930	343	46	—
1931	377	—	—
1932	401	34	—
1933	500	33	—
1934	722	73	—
1935	741	101	—
1936	809	138	—
1937	1.103	83	—
1938	1.113	61	—
1939	1.299	108	—
1940	1.715	70	—
1941	2.138	85	—
1942	2.570	40	—
1943	2.854	189	—
1944	2.347	324	—
1945	1.698	300	—
1946	1.781	642	Au 1 ^{er} décembre
Total des cessions...		2.389	

CARACTÈRES GÉNÉRAUX MORPHOLOGIQUES ET PHYSIOLOGIQUES DE LA CHÈVRE ANGORA

La race pure est eumétrique, c'est-à-dire de poids moyen, l'encolure est incurvée de bas en haut, le dos est droit, la région fessière légèrement tombante.

La longueur scapulo-ischiale est toujours de sept à huit centimètres plus grande que la taille.

La distance du genou au sol est supérieure de sept à huit centimètres à la distance du genou au garrot.

La taille prise du sol au garrot oscille entre soixante et soixante-cinq centimètres chez la femelle, soixante-cinq à soixante-dix centimètres chez le mâle.

La couleur des cornes est généralement gris cendré foncé.

Les oreilles sont longues et tombantes, elles ont douze à treize centimètres de longueur et cinq à six centimètres de largeur.

La chèvre angora a des yeux très clairs, vert amande ou bleu; cependant on peut trouver les nuances les plus diverses. Elle possède une barbiche assez longue et régulière.

La robe est généralement blanche mais on la rencontre sous les robes : noire, grise, jaune, voire même quelquefois rouge. La couleur blanche est toujours celle que l'industrie préfère.

La chèvre angora n'est pas précoce; les organes génitaux ne sont capables d'entrer dans leur vie fonctionnelle que vers l'âge de dix-huit mois. A partir de cette époque, les femelles peuvent avoir des petits tous les ans. Ceci concerne la race pure, mais les demi-sang peuvent être fécondés beaucoup plus tôt.

Le pourcentage de fécondité peut atteindre 90 %.

La période d'allaitement dure de cinq à six mois. La saveur du lait est excellente. Les analyses faites par M. Charles Rivière donnent les chiffres suivants :

matières grasses.....	40,50
caséine.....	35,30
lactose.....	52,40
sels phosphatiques.....	05,90

Au point de vue moral, la chèvre angora n'est pas capricieuse, elle n'a pas tendance à gravir les pentes comme certaines autres races caprines. En un mot, elle regarde le sol et non pas le ciel, et la plaine lui convient tout aussi bien que la montagne.

VARIÉTÉS DE LA RACE ANGORA A MADAGASCAR

Au point de vue de la conformation, nous classons en deux types les animaux purs qui sont conservés, pour la presque totalité, à la Ferme de Befanamy (Tuléar).

a) Type à cornes incurvées en avant et en bas, non spiralées, développées transversalement. La taille est petite; la toison très fine et frisée, le front est couvert de mohair qui peut cacher les yeux et parfois atteindre le bout du nez.

b) Type à cornes droites dirigées en arrière, peu écartées, et très spiralées sur elles-mêmes.

La taille est plus élevée que dans le type précédent, la toison moins fine, le front est recouvert de poils ras, le mohair ne commençant qu'en arrière de la base des cornes.

On peut supposer que ces dissemblances sont dues à la double origine des caprins importés de Turquie en Afrique du Sud, les uns étant d'un type angora pur, d'autres étant d'un type qui l'était moins.

Lors des dernières importations faites par la colonie de Madagascar en 1944 et 1945, on a veillé avec soin à ne choisir que des animaux correspondant à un type angora vrai qui est le seul à être propagé dans nos fermes zootechniques, comme dans l'élevage indigène.

Chèvreries officielles.

Dans le district de Tuléar, elles sont au nombre de six :

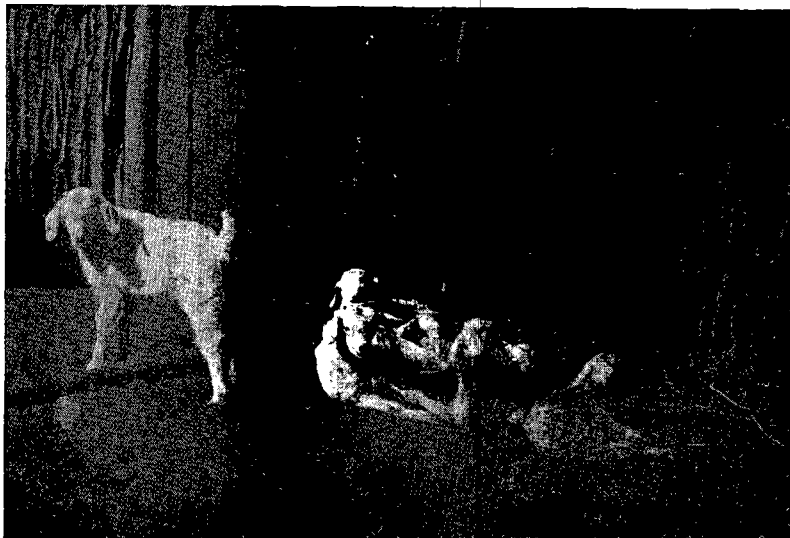
Befanamy (district délégué de Tuléar),
Sarako (district délégué de Tuléar),
Ankilimary (district délégué de Betioky-Sud),
Vohitany (district délégué d'Ampanihy),
Andranovaho (district délégué d'Ampanihy),
Itampolo (poste administratif d'Androka),

qui produisent les reproducteurs mâles nécessaires à la brousse.

Bien qu'elle soit un peu excentrique par rapport à la zone d'extension du mohair, je n'aurais garde d'oublier l'importante Ferme d'*Ambovombe* qui, depuis 1944, parvient à céder chaque année une cinquantaine de reproducteurs qui sont envoyés vers Beloha et la rive gauche de la Menarandra.

Il existe enfin quelques chèvreries de moindre importance dans le district de Morondava et qui sont :

Tsimahaokely (district délégué de Morondava),
Ampasy-Andranoboka (district délégué de Morondava).



Chevreaux « angora »

La *Ferme de Befanamy* qui est la première en date est avant tout la ferme d'acclimatation des angoras purs.

Dès leur arrivée à Madagascar, ces animaux de prix y sont envoyés et sont l'objet d'une surveillance toute spéciale de la part du Vétérinaire-Directeur de l'établissement.

Les femelles sont aptes à être fécondées à partir de seize à dix-huit mois, les saillies prématurées risqueraient de nuire à leur développement. Pour les mâles, on admet généralement que l'âge optimum est deux ans, quoique parfois, des mâles d'un an et demi soient suffisamment puissants pour être mis à reproduire.

Dès que l'acclimatement est terminé, et à l'époque voulue, qui commence le 1^{er} novembre, des boucs importés sont mis dans le troupeau des chèvres de race pure en quantité suffisante jusqu'à ce que toutes ces dernières soient saillies; au fur et à mesure, elles sont marquées légèrement au crayon spécial à marquer le bétail.

Cette reproduction d'animaux de pure race entre eux donne des produits pur sang.

La Chèvrerie de Befanamy mérite donc bien le nom de pépinière d'animaux purs et serait pour l'angora, s'il n'était pas trop prétentieux de le dire, ce que la Bergerie Nationale de Rambouillet est pour le mouton mérinos français.

Le rôle de la « Pépinière » de Befanamy est de fournir des reproducteurs purs nés à la colonie pour les fermes et chèvreries appartenant à l'Administration.

Le deuxième établissement en date est la *Ferme du Mahafaly* à *Vohitany* près d'Ejeda.

Grâce aux vastes pâturages de cette ferme et aux cultures qui y poussent remarquablement, de nombreuses cessions d'animaux purent être faites chaque année.

Vient ensuite la *Ferme d'Ankilimary* (district délégué de Betioky) créée en 1934-35. Son cheptel commença par cent chèvres malgaches qui furent achetées en brousse, alors que M. l'Administrateur Liurette était chef de la région de Tuléar.

La quatrième chèvrerie en date est celle d'*Andranovaho*. Bien que récente, les reproducteurs y sont déjà aussi à la troisième génération et au-dessus, et, au cours de l'année 1945, elle a fait de réels progrès au point de vue de la qualité du poil. Toutes les chèvres de première et de deuxième génération de cette ferme ont été éliminées. Nul doute aussi qu'une alimentation régulière, abondante et variée

n'ait une bonne influence sur la qualité des toisons.

La Chèvrerie d'*Itampolo* a été créée en 1945 à proximité du trou de Vintana (canton d'Itampolo).

C'est un simple essai commencé par quelques chèvres dont la réforme avait été différée parce qu'elles allaitaient un petit.

Comme la Chèvrerie d'Andranovaho, sa situation privilégiée à proximité du plateau calcaire fait que la réussite semble là aussi se dessiner.

La *Ferme d'Ambovombe*, bien connue pour ses réussites zootechniques, possède elle aussi son troupeau angora.

Si je l'ai mentionné la dernière, c'est qu'elle est en dehors de la zone d'extension du Mohair.

Cependant, les boucs angoras sont envoyés dans le poste administratif de Beloha et sont cédés aux éleveurs de la Basse Menarandra. Il y aura donc

ainsi concentration des caprins sur les deux rives et les efforts ne seront pas dispersés.

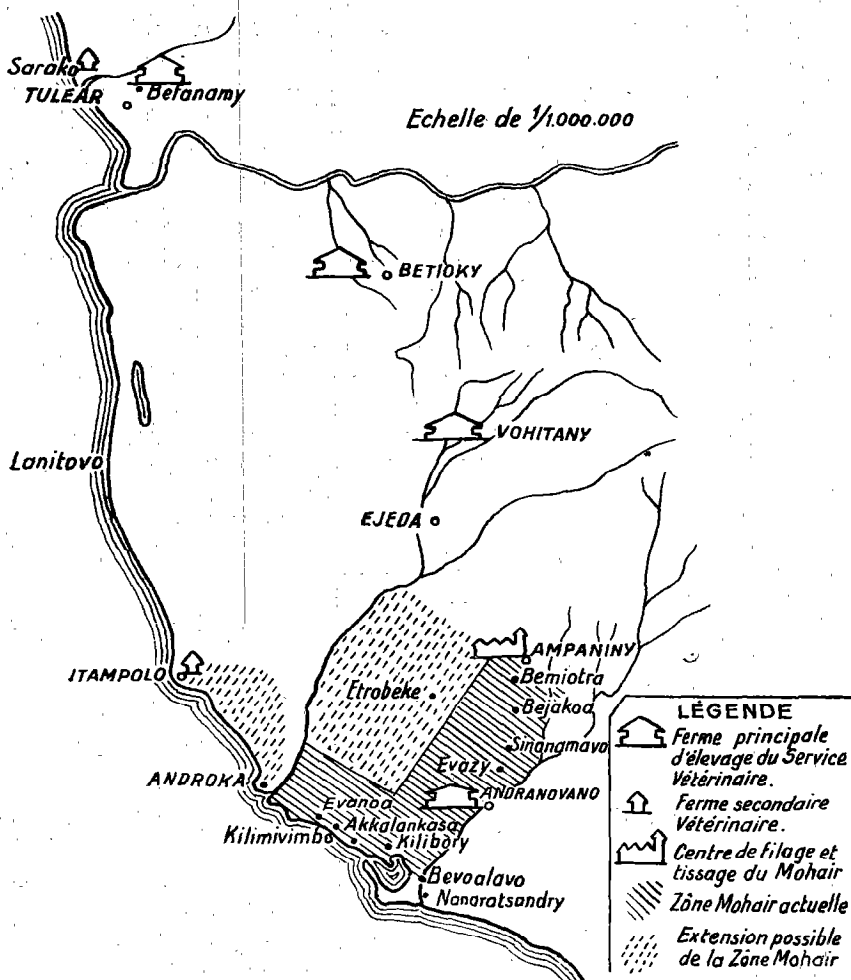
A la Ferme d'Ambovombe, il n'existe pas de bâtiments destinés à servir de logement aux chèvres. Celles-ci passent la journée dans des pâturages en layon, elles ne rentrent que la nuit ou pour allaiter leurs chevreaux; seul, un parc mobile en planches formé d'éléments juxtaposés, dressé autour de quelque arbre : tamarinier, sakoa ou simplement raquette inerte, constitue l'abri sommaire destiné à les recevoir. En cas de pluie, les chèvres se mettent sous l'arbre ou même simplement contre la paroi du parc; aucune précaution spéciale n'est prise ni pour les chèvres, ni pour leurs petits.

ÉLEVAGE INDIGÈNE

Le sud de Madagascar possède la majorité des chèvres de l'île. Les recensements officiels de 1928 accusaient, pour tout le pays, l'existence de 208.210 têtes.

CARTE DES STATIONS CHÈVRIÈRES DE LA RÉGION DE TULÉAR

Premiers villages mohairs et zone mohair



Il semble qu'au cours des années il n'y ait pas eu régression de l'espèce caprine et que ce chiffre corresponde actuellement à la réalité.

D'après Geoffroy, la chèvre malgache correspond nettement à deux types : « La chèvre de Nubie à poils ras, à corps allongé, à squelette fin, caractérisée par ses oreilles longues et tombantes, ses pendeloques, sa robe pie rouge ou pie noire.

« L'autre type est plus difficile à déterminer : le corps est beaucoup plus ramassé, plus osseux et couvert de longs poils raides, les cornes sont fortement développées ainsi que la barbiche ». Il se rencontre assez rarement dans l'extrême-sud.

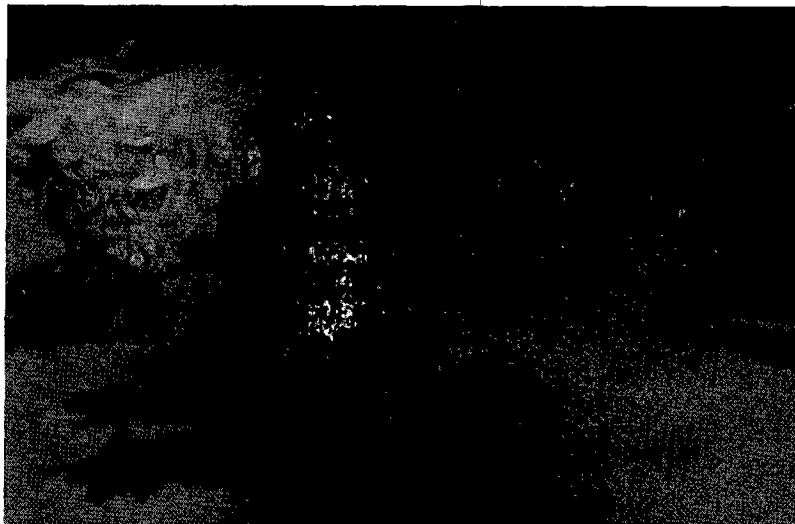
Aucune tentative d'amélioration n'avait été faite avant l'introduction de la chèvre Mohair et la seule destination de ces animaux était la boucherie.

L'extrême-sud de Madagascar convient fort bien à l'élevage à cause de la sécheresse de son climat et aussi parce que de grandes étendues, en particulier dans le pays mahafaly, sont couvertes de buissons épineux comestibles que les indigènes appellent « lamoty ». Ce sont des jujubiers (*Zisypus jujuba*), dont les feuilles et les fruits sont appréciés des chèvres.

En dehors de la saison des pluies où les pâturages sont très copieux pour l'alimentation de tout le bétail, les tamariniers (*Tamarindus indica*), légumineuse césalpininée, beaux arbres au feuillage toujours vert, appelés « kily » par l'indigène, et les « kily vazaha » (*Pithecolobium dulce*), légumineuse mimosacée dont l'introduction en provenance de l'Inde ne remonterait pas à plus de trente ans d'après Perier de la Bathie, constituent des ressources alimentaires précieuses pour les chèvres qui sont friandes de ces feuilles pendant la longue saison sèche.

La destruction de ces arbres par les troupeaux de chèvres n'est pas à craindre; d'ailleurs le reboisement en « kily vazaha » surtout des terrains avoisinant les fermes et centres d'élevage a été commencé en 1935 afin de permettre des coupes de branches pour ne pas nuire au développement normal des arbres.

Le but recherché est la transformation du troupeau caprin autochtone en chèvres à Mohair. Il a été poursuivi avec continuité depuis 1929, année au cours de



Boucs « angora »

laquelle il a été possible de faire des cessions importantes et régulières.

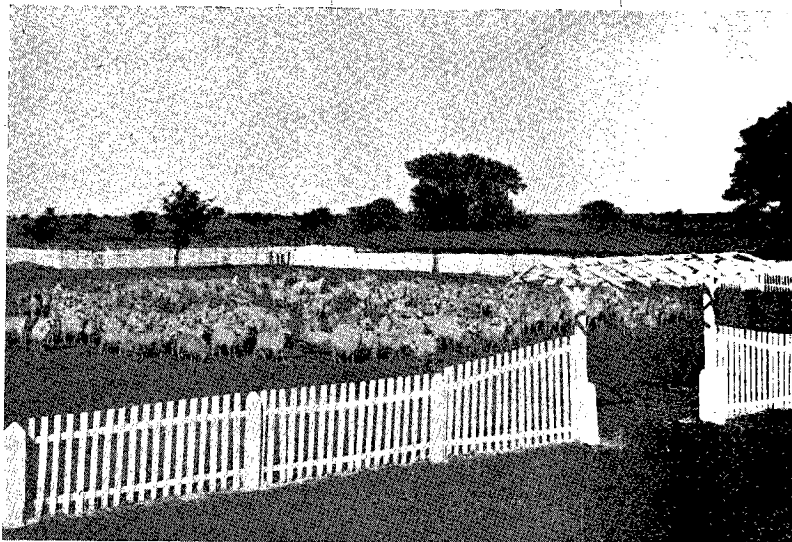
La méthode zootechnique employée est le « croisement continu » et voici dans quelles conditions elle a été pratiquée :

Jusque vers 1938, les boucs purs ou métis très améliorés venant des fermes d'élevage de la colonie étaient remis aux éleveurs mahafaly, en principe le jour de la foire d'Ampanihy où la plupart des troupeaux indigènes sont rassemblés. La castration non sanglante des boucs malgaches ou métis étant pratiquée jusqu'à la troisième génération incluse, le bouc angora cédé devenait ainsi le seul reproducteur du troupeau.

Indépendamment de ces cessions, des saisons de monte par des boucs angoras purs étaient organisées entre le 15 décembre et le 15 février dans plusieurs centres d'élevage. Grâce à l'intervention efficace des chefs de district, 4 à 500 chèvres pouvaient être réunies dans chaque centre pour la saillie et l'exécution des castrations. Les boucs purs étaient répartis dans chaque centre dans la proportion de 1 à 80 chèvres environ.

Villages Mohairs. — L'avantage de cette méthode était d'économiser les reproducteurs mâles; mais à partir de 1939, il n'y avait plus lieu de s'y attacher. C'est à ce moment que le vétérinaire Lefort décida de créer les « Villages Mohairs » qui devenaient la véritable unité de l'élevage angora.

Les troupeaux étaient visités périodiquement dans les villages mêmes, on faisait les castrations sur place en même temps que l'on distribuait les boucs angoras avec beaucoup de générosité : le sang angora était, si l'on peut dire, « injecté » d'une façon massive; la



Troupeau de chèvres « angora » à la ferme de Mahafaly

surveillance des troupeaux était faite directement sur place par les agents du service vétérinaire et donnait toute garantie quant à la conduite de l'élevage.

Les résultats obtenus incitèrent alors à délimiter d'une façon plus précise la zone mohair qui est un territoire bien isolé, ayant des limites naturelles, ne risquant pas l'intrusion de boucs malgaches venant de l'extérieur, où l'alimentation est quasi inépuisable grâce à l'existence dans son intérieur du plateau calcaire.

La Zone Mohair est limitée au sud par la mer, à l'est et à l'ouest par deux larges fleuves : la Linta et la Menarandra, au nord par la route d'intérêt général entre Ejeda et Ampanihy.

Bien que cette limite ne soit pas infranchissable, il n'y a pas pratiquement aucun risque de « panachage » parce que, au nord de cette ligne, il y a surtout des pâturages de « Danga » (*Heteropogon contortus*) qui conviennent aux bœufs et où les chèvres sont rares; ensuite, le plateau calcaire ne peut être traversé par des boucs indigènes qui n'ont aucune raison d'aller chercher très loin l'alimentation qu'ils ont à proximité.

EFFETS DU CROISEMENT

Comme nous l'avons indiqué plus haut, les chèvres malgaches sont de robe pie rouge ou pie noire, rarement grise. Les métis de première génération sont déjà beige clair s'ils sont issus d'une mère pie rouge; gris plus ou moins clair ou blanc s'ils proviennent d'une mère pie noire; mais ils ont le poil ras.

La couleur beige clair, de même que la grise,

disparaît à la deuxième génération pour être remplacée par le blanc pur, mais la toison est bien incomplète, elle ne couvre que le dos et les côtes; le cou, le ventre restent encore couverts de poils ras.

À la troisième génération, la toison est apparemment complète, assez frisée; mais cependant le cou donne l'impression d'être dégarni; la barbe n'est pas cachée par le mohair chez le mâle, ce qui lui donne un aspect un peu particulier.

À la quatrième génération, le métis a l'aspect d'un pur : la toison est complètement frisée; elle est fermée et recouvre le front. À ce

degré, le bouc est un bon reproducteur, capable de transmettre le caractère mohair à sa descendance.

L'amélioration se traduit donc par les apparitions successives suivantes :

- uniformité de la couleur beige ou grise;
- blancheur pure;
- allongement du poil et persistance de caractère;
- totalité du corps recouvert par le mohair et disparition du jarre;
- frisure.

Le perfectionnement de la race s'accompagne aussi à partir de la troisième génération d'une diminution de la taille et du format.

Au point de vue physiologique, il apparaît que plus la race est perfectionnée, plus les chaleurs sont retardées.

Des constatations que nous avons faites sur de nombreux métis à mohair, il résulte, que dans le cadre de la théorie mendélienne sur l'hérédité, la couleur blanche constitue un caractère dominant, l'ordre de la dominance étant le suivant :

- Blanc,
- Noir,
- Rouge.

La couleur noire est, au contraire, un caractère récessif. Comme on l'a vu dans l'étude du croisement de la race malgache, le caractère mohair est récessif par rapport au caractère poils ras; sa transmission nécessite donc le croisement continu. D'où l'indication impérative de castrer tous les boucs métis jusqu'à la troisième génération incluse.

La reproduction des métis entre eux ne donnerait

jamais le caractère mohair, mais seulement l'uniformité de la couleur et la blancheur.

Dans les élevages indigènes, il nous arrive assez souvent de rencontrer des chevreaux angoras isabelle. Plus rares sont les chevreaux angoras à poils noirs, mais il en existe et ce poil noir ou foncé est employé parfois par les artisans d'Ampanihy pour faire des motifs décoratifs sur les tapis blancs.

Il s'agit vraisemblablement dans les deux cas précités de retour en arrière vers les races de Konich et de Yeredeh, et je ne les ai citées qu'à titre de curiosité, mais ils permettent cependant de penser qu'il

ya un avantage, lorsque l'on commence un élevage en partant des chèvres indigènes à choisir la couleur la plus dominée, c'est-à-dire des chèvres pie noire à l'exclusion des rouges ou pie rouge.

On m'a parfois demandé s'il serait possible d'obtenir une race Mohair isabelle ou de robe foncée. Il est possible de répondre par l'affirmative.

Pour se mettre dans les conditions de la loi de Mendel, faisons reproduire un bouc blanc avec une chèvre beige, par exemple : le caractère blanc étant dominant prendra le dessus, et, à la première génération, tous les produits seront blancs.

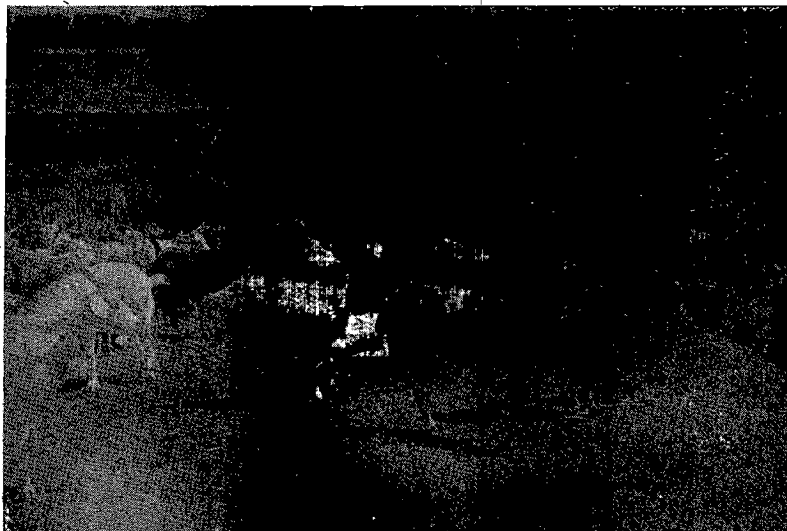
Les individus d'origine croisée donneront une seconde génération comprenant un quart de caractère dominé.

Dans les générations suivantes, les dominés donneront des produits semblables à eux-mêmes; les autres fournissent une famille dans laquelle se retrouvent les dominants et les récessifs dans la relation caractéristique de trois des premiers contre un des seconds.

IMPORTANCE ACTUELLE DE L'ÉLEVAGE DE LA CHÈVRE ANGORA CHEZ L'INDIGÈNE. SON AVENIR

La zone d'extension du mohair à Madagascar n'est pas illimitée; elle s'étend sur environ 5.000 kilomètres carrés. Cette zone mohair va pouvoir devenir, dans un avenir très proche, la pépinière de l'élevage angora à Madagascar.

Alors que jusqu'en 1935 quelques indigènes seulement pratiquaient cet élevage, depuis 1935 les Mahafaly participent aux foires du Mohair. A la foire



Grand troupeau de chèvres demi-sang « angora-malgache » à la ferme de Bétroky

de 1945, à Ampanihy, furent présentées 4.000 chèvres angoras tandis que Androka donnait la réplique le lendemain en présentant 3.500 sujets. De nombreux tapis, pour une valeur de 500.000 francs, étaient exposés : un bouc angora se vendait 250 francs, une chèvre 200 francs.

Une cinquantaine de beaux tapis Mohair, la plupart de grandes dimensions, rehaussés de motifs modernes aux couleurs variées dont quelques-uns ont été dessinés autrefois par l'artiste peintre M. Virac, des tentures à motifs mahafaly et divers objets d'artisanat s'offraient au choix des visiteurs.

A la treizième foire du Mohair, les 5 et 6 octobre 1946, près de 10.000 chèvres angoras étaient présentées entre les deux centres d'Ampanihy et Androka. L'exposition de tapis était aussi très intéressante; les prix habituellement pratiqués sont de 1.000 francs le mètre carré pour un tapis de haute laine.

Ces réconfortantes constatations montrent que l'on assiste actuellement à une transformation telle de l'élevage caprin du sud, qu'elle ne peut être comparée qu'à celle déjà obtenue sur les hauts-plateaux pour l'espèce porcine. On peut donc affirmer dès maintenant que c'est pour le service vétérinaire une réussite et pour les populations de l'extrême-sud une richesse.

Grâce à l'activité de tous ceux qui se sont intéressés à la question, le caractère mohair a été transmis à 27.000 individus.

Il y a maintenant deux élevages : l'un, des fermes zootechniques, l'autre, celui des indigènes.

Le district d'Ampanihy possède 40.000 chèvres. Théoriquement, il nous suffirait de créer 40 centres et de réunir dans chacun d'eux 1.000 chèvres, de

mettre dans chaque centre 15 à 20 boucs. Cela nécessite moins de 800 boucs. On estime généralement à 200 le nombre de boucs qu'il est nécessaire de céder chaque année. Or, dès maintenant, ce chiffre est dépassé puisqu'il s'élève dès 1944 à 324, et en 1945 à 300. Mais les fermes d'élevage ne sont plus les seules à intervenir dans la production de la chèvre angora. Certains troupeaux indigènes sont déjà en mesure de fournir des reproducteurs au-dessus de la troisième génération, même de cinquième et sixième.

Il est facile d'imaginer « quel coup d'épaule » nous pouvons recevoir prochainement de ces 27.000 chèvres angoras qui représentent quinze à vingt fois l'effectif de nos fermes qui ne doit plus jouer que le rôle de catalyseur alors que la transformation se fera par le troupeau indigène lui-même.

Le troupeau indigène va pouvoir nous donner 5.000 boucs environ de quatrième génération à conserver pour la reproduction, soit quinze fois ce que peuvent fournir toutes les chèvres officielles réunies.

En un mot, l'action du troupeau indigène sur lui-même sera tellement profonde et tellement rapide que le succès définitif dépendra de la façon dont celui-ci aura été surveillé.

Ce résultat ne sera atteint qu'à la condition qu'il n'y ait pas de disette vraiment catastrophique, que les castrations de boucs malgaches de première génération et deuxième génération soient faites d'une façon très sérieuse; qu'il n'y ait pas accidentellement intrusion de boucs malgaches venant de l'extérieur, ce qui amènerait du « panachage ».

CONDUITE DE L'ÉLEVAGE

Reproduction.

Choix des reproducteurs. — Il n'est pas nécessaire, pour celui qui désire entreprendre l'élevage de la chèvre angora, de commencer avec un gros effectif; 2 boucs et 20 chèvres adultes suffiront pour un début. Dès la première année d'ailleurs, ce chiffre sera presque doublé grâce aux naissances.

Pour le choix des reproducteurs, cinq choses sont à examiner, au moins chez le bouc :

- les dents,
- les conjonctives,
- les testicules,
- la conformation,
- la toison.

On prendra des boucs de deux ans à dentition sans irrégularité, indice de rachitisme, à conjonctives bien rouges, indice de bonne santé; on s'assurera qu'ils ne sont pas atteints de monorchidie, malformation assez fréquente à Madagascar et qui est héréditaire. On ne recherchera pas une

trop grande taille mais plutôt une conformation harmonique, des cornes solides et bien plantées. Les sujets ayant des traces de rachitisme seront refusés et on choisira, au contraire, ceux bien développés qui se défendent énergiquement lorsqu'on les saisit par une patte postérieure.

On recherchera une toison bien fermée, fine, blanche, longue, frisée, couvrant le front et descendant le plus possible sur les jarrets. Enfin, on examinera avec attention le poil à la naissance des cornes et aux

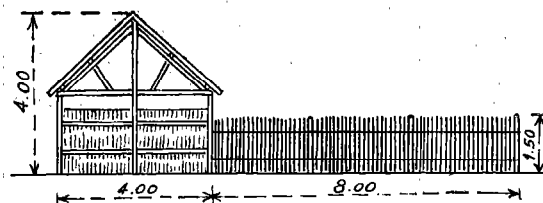
jarrets pour déceler les poils rouges.

Chez les femelles, six choses sont à examiner :

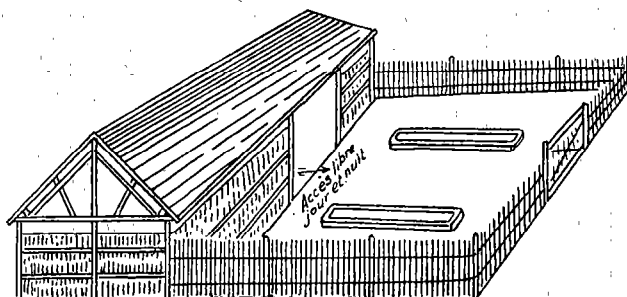
- les dents,
- les conjonctives,
- les mamelles,
- la vulve,
- la conformation générale,
- le poil.

On choisira des chèvres déjà aptes à la reproduction, c'est-à-dire de seize à dix-huit mois, à conjonctives bien colorées. Si la femelle est plus âgée et a déjà un petit, on la choisira ayant une mamelle bien développée, apparente au premier coup d'œil. On refusera les mamelles sclérosées ou trop petites et les stériles. On examinera s'il n'y a pas d'ulcère de la vulve.

Il y aura lieu d'exclure toutes les chèvres dont la



Profil



dentition est irrégulière et les cornes mal posées ou relevées au bout, indice d'une adolescence pénible par ration insuffisante et souvent d'une mère mauvaise laitière. On veillera à la beauté de la constitution. On recherchera une toison plus fine encore que chez le mâle.

Il est très important d'éliminer chaque année les sujets trop vieux. C'est ce que nous faisons dans les fermes zootechniques où l'âge de la réforme a été fixé pour les chèvres à sept ans; à partir de cet âge-là, les dents sont déjà plus ou moins usées selon que l'alimentation habituelle

est plus ou moins dure. En tout cas, dès qu'une chèvre a les dents trop usées, elle doit être impitoyablement retirée de la reproduction.

Le même principe s'applique au bouc. Cependant, quand on possède un reproducteur particulièrement apprécié et vigoureux, on peut le garder un peu plus longtemps, si toutefois la dentition est convenable; mais cela n'est pas à conseiller, et l'on ne doit agir de la sorte que lorsqu'on ne dispose pas de jeunes boucs.

La saison de lutte commencera, en principe, le 1^{er} novembre. On mettra à ce moment dans une auge du « lick » au sulfate de fer à la disposition permanente des caprins. L'effet tonique de ce médicament et un supplément de nourriture ne manqueront pas de hâter les châteleurs et les saillies.

Enfin, on constituera des troupeaux de 50 chèvres dans lesquels on mettra, au moment de la lutte, 2 bons boucs.

Il ne restera plus qu'à trouver un bon berger et, à ce sujet, on se rappellera l'aphorisme « à bon berger, bon troupeau ».

Chèvrerie.

On choisira judicieusement l'emplacement de la chèvrerie: très riche en pâturage arbustif. Le pâturage d'herbe peut pourtant donner une alimentation convenable mais il n'est pas permanent et est favorable à l'éclosion des parasites; on recherchera des points d'eau.

Un sol en sable convient très bien car il est absorbant.

La ration doit être donnée dans un râtelier-mangeoire et non par terre, pour éviter les épizooties.



Chèvres « angora » au pâturage à la ferme de Bafanamy (Tuléar)

Comme je l'ai déjà dit, le libre accès du parc doit être conservé jour et nuit pour éviter l'atmosphère confinée et les refroidissements consécutifs.

En quelque lieu que l'on établisse une chèvrerie, il faut que les animaux y aient un espace en rapport avec leur taille, une atmosphère tempérée et constamment renouvelée, un sol sec et absorbant.

Dans une chèvrerie fermée, l'air qui reste autour des animaux dans la partie basse est toujours malsain. Ce n'est plus de l'air pur mais, au contraire, un air usé, altéré par la respiration, lourd parce que riche en acide carbonique. Il est donc nécessaire d'établir un courant d'air suffisant pour renouveler l'air altéré et ce surtout dans les parties basses de la chèvrerie.

En principe, on admet qu'un espace de dix mètres de côté, soit une superficie de cent mètres carrés est nécessaire pour loger 100 chèvres.

Voici le modèle le plus couramment adopté pour les chèvreries de brousse :

Matériaux du pays — piliers en bois — clôtures en gaullettes — couverture en « vondro » (*Typha avanica*) — ligatures en lianes.

La chèvrerie se compose d'un parc et d'un abri comprenant une loge pour les femelles qui vont mettre bas ou qui ont leurs petits. La hauteur de 1 m. 50 est suffisante pour les gaullettes des parcs, mais pour celles de l'abri, il est préférable de leur donner 1 m. 70 de hauteur.

Alimentation.

Le pâturage herbacé et surtout arbustif peut être assez abondant, en certaines saisons, pour suffire aux animaux. Dès que la rosée du matin aura disparu,

on mènera le troupeau au pâturage où on pourra le laisser jusqu'au soir. Cependant, surtout en saison chaude, on pourra ramener le troupeau à la bergerie où les caprins pourront se reposer à l'ombre. Cette pratique est aussi recommandée au moment des naissances et dans les premiers mois pour que les chèvres puissent allaiter leur petit. La proximité d'une rivière est avantageuse, sinon les animaux devront être menés à l'abreuvoir deux fois par jour, le matin et le soir.

Type des rations

Boucs angoras

Raquettes inermes.....	3 kg.
Manioc vert ou ensilage...	1 kg.
Mais ou antaka.....	0 kg. 200
Foin.....	2 kg.
Poudre à lécher.....	à volonté

Chèvres suitées

Raquettes inermes.....	3 kg.
Manioc vert ou ensilage...	1 kg. 500
Mais ou antaka.....	0 kg. 300
Foin.....	2 kg.
Poudre à lécher.....	à volonté

(Ambvombe)

Chevreaux et chevrettes à partir de six semaines jusqu'à six mois : 25 à 200 grammes d'un mélange à

parties égales de manioc sec et de maïs pilé, et à partir de six mois, en plus de cette ration, un des mélanges suivants :

Raquettes inermes.....	0 kg. 500
Manioc vert.....	1 kg.
Poudre à lécher.....	à volonté

Antaka (1), 80 à 100 grammes par tête adulte mélangé au manioc vert.

Manioc sec concassé.....	0 kg. 500
Voanemba (1).....	0 kg. 200
Herbe verte.....	à volonté
Mais concassé.....	0 kg. 500
Luzerne.....	3 kg.
Pois du Cap.....	0 kg. 500
Farine de manioc.....	0 kg. 200
Herbe verte.....	3 kg.

Des « licks » au sulfate de cuivre seront mis en permanence dans une auge un peu surélevée à la disposition de tous les caprins, y compris les femelles pleines et les chevreaux.

Des traitements antiparasitaires plus énergiques, individuels ou collectifs, seront appliqués s'il y a nécessité.

(1) Légumineuses locales dont les graines sont utilisées pour l'alimentation des animaux.